



AVIS DE MOTION

8.1. Avis de motion Règlement 591-2016 – Embarcations moteurs

417-2016

Avis de motion est par les présentes données par Richard Gilbert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement concernant les vignettes pour embarcations moteurs sur le lac Taureau. M. Gilbert demande également dispense de lecture dudit règlement.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 22^{ième} jour de mars, 2016.



Catherine Haulard

Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim